



The voice of **Canadian fruit and vegetable growers**

**Une économie en santé commence par les
producteurs canadiens de fruits et de légumes**

Consultation prébudgétaire 2018

Introduction

Le Conseil canadien de l'horticulture (CCH) est une association nationale bénévole sans but lucratif établie à Ottawa qui représente les producteurs de fruits et de légumes de l'ensemble du Canada. Ceux-ci produisent plus de 120 types différents de fruits et de légumes dans plus de 27 500 fermes, dont les recettes financières agricoles s'élevaient à 6 milliards de dollars en 2016. Depuis 1922, le CCH fait valoir des enjeux importants qui touchent le secteur horticole du Canada et promeut des aliments sains, salubres et durables en plus de favoriser la réussite et la croissance de notre secteur.

Dans le budget de 2017, on a fixé l'objectif ambitieux de faire progresser les exportations de produits agroalimentaires de 52 milliards de dollars à 75 milliards de dollars par année d'ici 2025. Le CCH appuie à juste titre cet objectif, ainsi qu'un budget fédéral qui encourage l'instauration de politiques fondées sur la science pour appuyer la croissance économique, accroître la productivité et la compétitivité internationale de même que favoriser la durabilité de l'environnement.

Actuellement, un Canadien sur huit travaille dans l'agriculture. Nous devons remercier ces agriculteurs, spécialistes du marketing et entrepreneurs passionnés et novateurs qui mettent à profit les possibilités de croissance, relèvent les défis commerciaux et réglementaires, en plus d'offrir des emplois à des travailleurs hautement qualifiés et à une main-d'œuvre peu qualifiée et qui permettent à l'industrie de croître, et les Canadiens peuvent ainsi compter sur une hausse des possibilités économiques.

Pour appuyer les agriculteurs canadiens, la croissance agricole et une forte économie canadienne, le CCH recommande d'inclure les propositions suivantes dans le budget de 2018.

Investissement dans les fruits de vergers

Le secteur canadien de la pomiculture injecte plus de 222 millions de dollars chaque année en recettes agricoles dans l'économie nationale. Le Canada possède tous les atouts pour devenir un joueur international important dans la production, l'emballage et la distribution des pommes, entre autres fruits de vergers. Le CCH exhorte le gouvernement à aider le secteur à mettre en œuvre un nouveau programme national d'investissement dans les arbres fruitiers, harmonisé avec le programme gouvernemental visant à accroître la productivité et à améliorer la compétitivité du Canada. Le programme renforcerait le secteur canadien de la pomiculture, injecterait de l'argent dans notre économie et propulserait le Canada à l'avant-scène de l'innovation environnementale judicieuse. On peut se procurer sur demande une proposition de projet.

Aide pour les agriculteurs pénalisés par suite des récentes modifications apportées à la *Loi de l'impôt sur le revenu*

Le CCH exhorte le gouvernement du Canada à aider les agriculteurs canadiens qui, en raison des récentes modifications apportées à la *Loi de l'impôt sur le revenu*, ont perdu la possibilité de réclamer la déduction accordée aux petites entreprises (DAPE). Le CCH appuie la décision du ministère des Finances du Canada de soustraire la vente aux coopératives agricoles des nouvelles taxes exigibles à la suite des récentes modifications apportées à la DAPE. Toutefois, les agriculteurs se regroupent régulièrement pour investir dans des entreprises qui maintiennent l'infrastructure nécessaire de transformation et de marketing dans les régions locales. Sans cette possibilité de réclamer la DAPE à la suite des ventes aux entreprises locales de transformation, ils devront annuler leurs investissements, entraînant la perte de débouchés locaux, qui procuraient une valeur ajoutée essentielle à l'atteinte des cibles de croissance du budget de 2017.

En ce qui a trait à la présente consultation du ministère des Finances du Canada sur les stratégies de planification fiscale, les nouvelles politiques devraient maintenir un contexte commercial stable offrant un allègement fiscal favorable aux entreprises pour maintenir un investissement continu au Canada.

Avec un tel allègement, les agriculteurs demeureront compétitifs et contribueront à la croissance économique du Canada, en plus de renforcer une infrastructure de transformation et de marketing favorable à l'industrie agricole.

Hausse des fonds pour l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)

Le CCH exhorte le gouvernement à accroître le financement de l'ACIA pour protéger les ressources végétales du Canada, pénétrer de nouveaux marchés, aider à éliminer les barrières commerciales non tarifaires et dispenser les agriculteurs de verser à l'ACIA d'autres frais qu'ils ne peuvent se permettre de payer.

Protection des ressources végétales du Canada

Une hausse du financement améliorerait la capacité de l'ACIA de gérer les programmes de protection des végétaux ainsi que de prévoir et de prévenir la prolifération des ravageurs, de s'y préparer et d'y intervenir pour ainsi accroître la protection et la production du secteur canadien des produits végétaux.

En 2015-2016, l'ACIA a consacré 376,1 millions de dollars, soit 50,2 % de son budget, à son programme de salubrité des aliments. Par comparaison, l'Agence a alloué seulement 79,8 millions de dollars, soit 10,6 % de son budget annuel total, à la protection des ressources végétales du Canada.

En raison de la croissance du commerce international des produits agricoles, la capacité de l'ACIA d'élaborer des initiatives de protection de la santé des végétaux et de réglementer ce secteur est primordiale pour les marchés nationaux et internationaux.

Élargissement et préservation de l'accès aux marchés

Outre la protection des ressources végétales, l'ACIA pourrait, avec une augmentation de son financement, ouvrir de nouveaux marchés pour les fruits et les légumes canadiens, et donner accès aux marchés existants, de manière à appuyer les objectifs d'exportation d'un plus grand nombre de produits agricoles du Canada.

Au cours des dernières années, la capacité de l'ACIA de soutenir l'accès à de nouveaux marchés pour les produits

végétaux du Canada a grandement diminué, faisant perdre des occasions d'exporter des fruits et des légumes canadiens de haute qualité. Par exemple, le Canada compte doper de façon marquée ses exportations de fruits et de légumes s'il conclut un accord de libre-échange avec la Chine. L'ACIA doit disposer des ressources nécessaires pour procéder aux inspections, en regard de normes à base scientifique mutuellement acceptées, des fruits et des légumes destinés aux nouveaux partenaires commerciaux du Canada.

L'ACIA a également besoin de ressources supplémentaires pour procéder à l'harmonisation internationale des normes phytosanitaires, des limites résiduelles maximales et des essais en laboratoire destinés à la détermination des ravageurs, des enjeux qui tiennent lieu de barrières commerciales importantes aux marchés préexistants et aux nouveaux. Elle doit demeurer active auprès d'organismes tels que l'Organisation nord-américaine pour la protection des plantes et la Convention internationale pour la protection des végétaux, afin de poursuivre l'harmonisation et de maintenir l'ouverture au commerce des marchés existants.

Dispense des agriculteurs de payer une hausse des prix de l'ACIA

Au fur et à mesure que l'ACIA poursuit sa consultation auprès des intervenants sur les initiatives de recouvrement des coûts et la réglementation proposée en vertu de la *Loi sur la salubrité des aliments au Canada*, à l'égard de laquelle le CCH a été heureux de formuler des commentaires, le gouvernement doit reconnaître que, en raison de leurs actuelles marges bénéficiaires très minces, les producteurs de fruits et de légumes peuvent difficilement accepter des augmentations. Certains secteurs horticoles, comme ceux des serres et des pommes de terre de semence, doivent déjà supporter des coûts importants pour l'inspection et la certification, surtout en ce qui concerne les exportations. En raison de la concurrence déloyale des autres pays, les producteurs canadiens ne peuvent augmenter leurs prix afin de répercuter la hausse du coût sur le consommateur. L'ACIA doit disposer d'un budget adéquat pour appuyer les activités d'inspection et de certification, mais celui-ci ne doit pas passer par une hausse des frais que les producteurs n'ont pas les moyens de payer.

Hausse de financement pour l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA)

Le CCH exhorte le gouvernement à augmenter le financement de l'ARLA pour accélérer l'homologation des produits de lutte antiparasitaire indispensables et soutenir la collaboration internationale aux examens conjoints.

Homologations plus efficaces de produits antiparasitaires

L'ARLA doit se doter des ressources nécessaires pour traiter et examiner les nouveaux ingrédients actifs et homologuer les nouveaux produits de protection des végétaux essentiels aux producteurs horticoles. Sans ces produits, les producteurs ne peuvent demeurer concurrentiels sur le marché mondial. Le secteur horticole est constamment menacé par des ravageurs destructeurs envahissants qui finissent par résister aux actuels produits de protection des cultures. À l'ère des changements climatiques, nous nous attendons à une hausse du nombre d'espèces envahissantes. Le soutien des activités de l'ARLA en ce qui concerne l'homologation des pesticides doit être considéré comme une priorité.

Meilleure collaboration internationale aux examens conjoints

L'ARLA a besoin de ressources pour accroître sa collaboration internationale aux examens conjoints des nouveaux produits de protection des végétaux et des produits existants, surtout avec l'Environmental Protection Agency des États-Unis.

En raison d'une collaboration insuffisante, les deux organismes ont pris des décisions réglementaires fort

divergentes. L'interdiction unilatérale proposée par l'ARLA à l'égard de certains produits primordiaux de protection des végétaux mettra en péril la santé et la viabilité des cultures canadiennes, créera une concurrence inéquitable avec les États-Unis et fragilisera le secteur horticole canadien.

Une meilleure collaboration dans le cadre des examens conjoints permettrait au Canada et aux États-Unis d'harmoniser les évaluations des risques et les décisions réglementaires prises par les deux pays. Une augmentation des ressources permettrait à l'ARLA de poursuivre ses efforts afin d'harmoniser les évaluations des produits et, ainsi, d'accroître directement la compétitivité du secteur horticole canadien.

Des examens conjoints des nouveaux produits de protection des végétaux permettraient également aux producteurs canadiens d'accéder à de nouvelles ressources en même temps que ceux des autres pays et favoriseraient la compétitivité de l'agriculture canadienne.

Soutien permanent du Centre de la lutte antiparasitaire d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC)

Le CCH exhorte le gouvernement à maintenir son appui au Centre de la lutte antiparasitaire (CLA) d'Agriculture et Agro-alimentaire Canada, car son Programme des pesticides à usage limité facilite l'accès à des outils de protection des végétaux par les producteurs horticoles. Le CLA coordonne et compile des données et il soumet des trousseaux d'homologation au nom des producteurs, en plus d'élaborer des initiatives de réduction des risques à l'appui du secteur horticole canadien.

Exemption de la tarification du carbone

Le CCH demande à ce que les serres soient exemptées de la tarification du carbone pour le gaz naturel que l'on brûle pour créer du CO₂ destiné à la fertilisation de leurs cultures. L'utilisation du CO₂ est essentielle à la croissance de tous les végétaux. Les producteurs de légumes en serre ont constaté qu'il est plus efficace de produire soi-même du CO₂ de qualité alimentaire que de l'acheter. Parce que ceux du Canada sont des utilisateurs précoces des innovations, il n'existe actuellement aucune technologie plus récente permettant de créer du CO₂ tout en réduisant les émissions. En conséquence, les politiques sur le carbone conçues pour encourager la création des crédits de carbone sont totalement inutiles pour eux.

L'absence d'une mise en œuvre uniforme de la politique sur le carbone dans l'ensemble du Canada a donné lieu à des politiques disparates sur la tarification du carbone d'une province à une autre. Ces disparités ont une incidence disproportionnée sur la compétitivité du secteur des légumes de serre comparativement aux autres secteurs agricoles. Le coût supplémentaire et l'infrastructure dispendieuse nécessaires à la construction des serres ouvrent le secteur à la « délocalisation », ce qui fait que les entreprises, pour demeurer concurrentielles, transfèrent leurs activités à des compétences qui n'ont pas fixé de prix sur le carbone. En raison de la nature internationale du marché des fruits et des légumes, la facture de la tarification du carbone ne peut être simplement refilée au consommateur. Cette réalité influe sur le prix des aliments locaux et, ultimement, sur la position concurrentielle du Canada.

Un secteur horticole solide signifie une hausse des investissements dans les infrastructures, des emplois et des aliments produits au Canada pour les consommateurs.

Investissement dans les infrastructures agricoles canadiennes

Le CCH plaide pour des investissements dans les infrastructures agricoles canadiennes soutenus par des prêts à faible taux d'intérêt par l'entremise de la nouvelle Banque de l'infrastructure du Canada. Des investissements dans des systèmes communautaires d'irrigation agricole de grande envergure aideront à rationaliser l'eau potable du Canada, et le secteur agricole, à se développer.

Investissement dans l'incitation des jeunes Canadiens à entamer une carrière en agriculture — la génération suivante

Le gouvernement a désigné le secteur agricole et agroalimentaire à titre d'industrie clé de la croissance, mais l'emploi dans ce secteur demeure un défi, surtout lorsqu'il s'agit d'attirer les groupes sous-représentés (notamment les femmes, les Autochtones et les jeunes). Selon les données de 2016, il manque plus de 29 000 travailleurs dans le secteur horticole, ce qui représente 50 % de la pénurie de main-d'œuvre dans toute la communauté agricole du Canada.

Le CCH exhorte le gouvernement fédéral à investir, en collaboration avec les provinces et les intervenants, pour sensibiliser les jeunes canadiens au secteur agricole dynamique et novateur, les encourager à y embrasser une carrière et mettre en place des mécanismes de soutien afin de leur permettre de se lancer dans ce secteur. Ainsi, l'industrie agricole du Canada demeurera concurrentielle pour les prochaines générations, faisant ainsi augmenter le nombre d'emplois permanents et de qualité.

Soutien permanent du Programme des travailleurs étrangers temporaires et du Programme des travailleurs agricoles saisonniers

Malgré leurs importants efforts, les producteurs ne parviennent pas à trouver un nombre suffisant de Canadiens pour occuper les emplois dans l'agriculture. Le CCH exhorte le gouvernement à continuer d'appuyer le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) et le Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS). Grâce à ces deux programmes et à la disponibilité d'une main-d'œuvre fiable, notre secteur contribue chaque année pour 6 milliards de dollars à l'économie canadienne. Selon une étude de 2016, pour chaque travailleur temporaire embauché dans le cadre du PTAS, 2,1 emplois sont créés au Canada. Ces programmes fonctionnent bien dans l'ensemble, comblent le manque de main-d'œuvre au pays et contribuent à la productivité des exploitations agricoles. Il reste tout de même des améliorations à apporter.

Le CCH estime que Service Canada a besoin de ressources supplémentaires pour traiter plus efficacement les demandes, réduire les temps d'attente et accélérer le processus d'embauche d'employés de confiance qui ont des antécédents de bonne conduite dans le cadre du PTAS.

En outre, il demande que, lorsque Service Canada approuve une embauche, mais que le travailleur étranger saisonnier ne peut respecter son contrat, l'employeur n'ait pas à soumettre une nouvelle demande pour faire approuver l'embauche déjà approuvée. De tels gains d'efficacité abaisseront les coûts pour les agriculteurs et libéreront les ressources administratives de Service Canada.

Le secteur des fruits et des légumes frais est le seul groupe de produits agricoles qui crée des emplois dans chaque province du Canada. Il s'agit aussi du plus grand employeur de tous les secteurs agricoles à moins de 320 kilomètres des États-Unis. Le CCH souhaite collaborer avec les gouvernements fédéral et provinciaux pour assurer la prospérité permanente et la création d'emplois en agriculture, et aider à ouvrir des débouchés afin que nos agriculteurs puissent affronter la concurrence sur les marchés mondiaux.

Nous vous remercions de nous avoir donné l'occasion de formuler nos observations. Nous nous mettons à la

disposition des membres du Comité permanent des finances pour en discuter avec eux.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le président du CCH,

Alvin Keenan

La directrice générale du CCH,

Rebecca Lee, PhD

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Alvin Keenan", with a long horizontal flourish extending to the right.